

**ARRETE MUNICIPAL N° 2024-060**  
**Aire d'accueil touristique et de loisirs de Chervinges**  
**Rue Benoît Branciard**

**Objet** : Réglementation provisoire du stationnement lors de la **chasse aux œufs organisée par l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole de Chervinges**

Nous, Ghislain de Longevialle, Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- Vu le Code de la Route, notamment l'article L411-1, R411-8, R411-25 et R417-10 (mise en fourrière),
- Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L132-1 et L511-1
  
- Considérant que pour éviter tout accident à l'occasion de la chasse aux œufs organisée par l'APE de Chervinges au niveau de l'aire d'accueil touristique et de loisirs de Chervinges **dimanche 24 mars 2024 de 8h à 19h** il est nécessaire de réglementer le stationnement à Gleizé,

**ARRETONS**

**Article 1 :** Pour sécuriser la traversée des enfants sur le site du Balcon du Morgon, six places de stationnements seront neutralisées sur le parking de l'Aire d'Accueil et de loisirs de Chervinges le **dimanche 24 mars 2024 de 8h à 19h**  
La mise en fourrière des véhicules pourra être prescrite dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L 325-3 du même Code.

**AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA TRANSMIS A :**

- Monsieur le Commissaire de police de Villefranche-sur-Saône.
- Police Municipale de Gleizé
- Madame la Présidente de l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole de Chervinges

Fait à Gleizé, le 1<sup>er</sup> mars 2024



  
Ghislain de Longevialle  
Maire